

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAIRE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 131/2025

AU CENTRE THERSIANUM DE KINSHASA

Après avoir reçu le contrat du marché n°002/MINEPST/CABMIN/CGPMP/2022, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent vingt-six mille quatre cent cinquante-huit, cinquante-trois centimes (USD 126 458,53) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains huit cent quatre-vingt-cinq, vingt centimes (USD 885,20), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/07/2025.

Directeur Administratif et Financier



Scellé de l'Etablissement

Directeur Général

KAYIMBE MBAYI